

LA BELLE EVASION FLAMANDE

COURSE – RANDONNÉE

DIMANCHE 03 MAI 2026
PARC HONORÉ DECLERCQ – BAILLEUL

COURSE 14KM

RANDO 7KM

RANDO 14KM



LA BELLE ÉVASION FLAMANDE

Dimanche 03 Mai 2026

Sommaire

1 Informations Générales	3
1.1 Organisation :	3
1.2 Parcours :	3
1.3 Conditions de Participation :	3
1.4 Inscriptions :	4
1.5 Dossards et retrait :	4
1.6 Services :	5
2 Règlement	5
2.1 Participation et Responsabilité :	5
2.2 Matériel obligatoire :	6
2.3 Barrières Horaires :	6
2.4 Interdictions :	6
2.5 Ravitaillements :	6
2.6 Abandon et Entraide :	6
2.7 Disqualification :	7
2.8 Santé et Assistance Médicale :	7
2.9 Assurances :	7
2.10 Contrôle Antidopage :	7
2.11 Sécurité routière et signaleurs :	7
2.12 Environnement :	8
2.13 Droit à l'Image :	8
2.14 Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines	8
3 Acceptation du Règlement :	9

1 Informations Générales

1.1 Organisation :

La Belle Évasion Flamande est organisée par l'association « La Belle Évasion Flamande » à Bailleul, une ville au cœur des Monts des Flandres, connue pour ses sentiers prisés des sportifs et amoureux de la nature.

1.2 Parcours :

- **Course nature : 14 km** – 155 m D+ – Départ à 10h.
- **Randonnée : 14 km** – 155 m D+ – Départ groupé à 10h30.
- **Randonnée : 7 km** – 60 m D+ - Départ groupé à 11h00.

Le départ sera donné au Parc Honoré Declercq à Bailleul (59270).

Les parcours traversent des routes, des chemins forestiers et des sentiers agricoles.

1.3 Conditions de Participation :

1^{ère} condition :

- Course nature 14 km : 18 ans révolus (né en 2008 ou avant).

2^{ème} condition :

- Une Licence FFA ou le PPS sont exigés.

Pour les majeurs :

Licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou pour les majeurs non licenciés FFA : le PPS (parcours de prévention de santé). Les athlètes fournissent une attestation papier, électronique ou de type QR code indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de prévention santé mis en place par la FFA (plateforme pps.athle.fr/ (valable 3 mois)).

Pour les mineurs :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les athlètes étrangers :

Même si licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir le PPS (attestation papier, électronique ou de type QR code mis en place par la FFA (plateforme <https://pps.athle.fr>)

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

- **Il n'y a aucune condition requise pour participer à la randonnée.**

1.4 Inscriptions :

- Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve. Les participants doivent s'inscrire en ligne avant la clôture des inscriptions.
- **Tarifs :**
 - Course nature : **16 €** (14 € pour les 200 premiers inscrits) + frais internet – Comprend l'accès aux ravitaillements et un lot souvenir de l'événement.
 - Randonnées : **5 €** + frais internet – Comprend l'accès aux ravitaillements et un lot souvenir de l'événement.
- En cas d'annulation de l'épreuve liée à une prise de décision de l'organisation pour raison de « force majeure », ou par décision préfectorale, 50 % du montant des frais d'inscription pourront être conservés.
- Aucun remboursement n'est prévu en cas de blessure ou autre justificatif. Néanmoins, il est possible de changer la distance de votre dossard, en nous contactant via notre site web.

1.5 Dossards et retrait :

Pour limiter l'affluence le jour de l'épreuve, nous vous recommandons vivement de retirer votre dossard dès le samedi. Vos **lots coureurs** vous seront remis en même temps que votre dossard.

Jour	Horaires	Lieu	Type d'épreuve
Samedi 2 mai	14h00 – 16h00	Salle des fêtes, Bailleul	Toutes épreuves
Dimanche 3 mai	07h30 – 09h30	Parc Honoré Declercq	Course Nature
Dimanche 3 mai	07h30 – 15h00	Parc Honoré Declercq	Randonnées

À noter : Pour les courses, le retrait est possible le dimanche jusqu'à **30 minutes avant le départ**. Aucun dossard ne sera délivré après l'heure limite.

Règlement de Retrait et Sécurité

- **Retrait par un tiers :** Une tierce personne peut retirer votre dossard sur présentation d'une copie de votre pièce d'identité.
- **Port du dossard :** Le dossard doit être fixé sur la poitrine, le ventre ou à la ceinture. Il doit rester visible dans sa totalité et en permanence durant toute l'épreuve.
- **Chronométrage :** Les dossards sont équipés d'une puce électronique pour assurer votre classement.
- **Accès au départ :** Le dossard est strictement obligatoire pour accéder à la ligne de départ.
- **Échanges :** Aucun échange de dossard n'est admis (sauf modification officielle via l'organisation spécialisée).
- Toute personne cédant son dossard à un tiers sera tenue pour **responsable en cas d'accident**. L'organisation décline toute responsabilité dans cette situation.

1.6 Services :

- **Village de l'événement :** Un village de course sera installé au cœur du **Parc Honoré Declercq jusqu'aux alentours de 16h00**. C'est le lieu idéal pour se retrouver après l'effort !
- **Restauration et Détente :** Une **buvette** ainsi qu'un **food truck** seront présents sur place pour vous permettre de vous restaurer et de partager un moment convivial entre participants et accompagnateurs.
- **Sanitaires :** Des toilettes et des vestiaires sont accessibles à la salle des fêtes de Bailleul (à proximité immédiate de la zone de départ).
- **Stationnement :** Il est conseillé de se garer dans les zones commerciales de Bailleul. Le site de départ/arrivée est ensuite facilement accessible à pied.

ATTENTION : PAS DE CONSIGNE DISPONIBLE

2 Règlement

2.1 Participation et Responsabilité :

Les participants prennent part à l'épreuve sous leur entière responsabilité. Ils renoncent à tout recours contre l'organisation en cas d'accident, de blessure ou de dommage matériel survenu durant la course. Un certificat médical n'est pas exigé, mais une préparation adaptée est vivement recommandée.

2.2 Matériel obligatoire :

Pour la course nature :

- Récipient pour boire (aucun gobelet plastique sur les ravitaillements).

2.3 Barrières Horaires :

- **Course nature 14 km** : départ à **10h00** – barrière horaire fixée à 13h, soit une **durée maximale de 3h**.
- **Randonnée 14 km** : départ à partir de **10h30** – aucune barrière horaire n'est fixée. Le départ groupé est strictement impératif car le tracé traverse le **Conservatoire Botanique**, dont l'accès est réglementé et qui ne sera plus ouvert au passage des randonneurs l'après-midi.
- **Randonnée 7 km** : départ à partir de **11h00** – aucune barrière horaire n'est fixée.
- Le balisage sera retiré à partir de 16h00.
- Entrée obligatoire dans la zone de départ 15 min avant le début de l'épreuve.

2.4 Interdictions :

- Les accompagnateurs à vélo sont strictement interdits.
- Les chiens tenus en laisse courte sont autorisés uniquement sur les randonnées.
- Les bâtons de marche sont autorisés uniquement sur les randonnées.
- Les ravitaillements non officiels en bord de parcours sont interdits.
- Tout concurrent jetant des déchets en dehors des zones prévues sera disqualifié.

2.5 Ravitaillements :

- Course nature et randonnées : 1 ravitaillement sur les parcours.
- Les ravitaillements seront pourvus d'une réserve en eau minérale, de fruits, de gâteaux secs...
- **Le coureur aura l'obligation d'utiliser aux ravitaillements un contenant réutilisable** (éco-cup, poche à eau, bidons...). Aucun gobelet jetable ne sera proposé.

2.6 Abandon et Entraide :

- L'abandon doit être signalé au plus proche poste de contrôle. Le dossard sera remis à un bénévole.
- L'entraide entre coureurs est une valeur essentielle. En cas de difficulté, les participants sont tenus de porter assistance aux autres.

2.7 Disqualification :

- Les actes de triche, de raccourcis non autorisés, les insultes ou comportements déplacés entraîneront la disqualification immédiate. Les décisions prises par les bénévoles et signaleurs sont sans appel.

2.8 Santé et Assistance Médicale :

- Présence de 1 VPSP (équipages de 4 secouristes).
- En cas d'accident, les coureurs doivent alerter le poste de secours le plus proche et assister le blessé jusqu'à l'arrivée des secours. Un annuaire de sécurité avec les numéros d'appel d'urgence sera disponible sur le dossard.

2.9 Assurances :

- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la loi.
- Les licenciés FFA sont couverts par leur licence. Les autres doivent souscrire à une assurance personnelle couvrant ce type d'événement.

2.10 Contrôle Antidopage :

- Des contrôles peuvent être effectués. Les règles du code du sport s'appliquent rigoureusement. (Article L. 230-1 du Code du Sport)

2.11 Sécurité routière et signaleurs :

La circulation automobile sera **neutralisée uniquement pour le passage de la course nature**. Pour les randonnées, les routes resteront ouvertes à la circulation. Par conséquent, **les participants aux randonnées sont strictement soumis au respect du Code de la route**. Tous les participants, coureurs comme randonneurs, sont tenus de céder la priorité aux véhicules si les signaleurs l'ordonnent et doivent privilégier les bas-côtés sur les sections goudronnées.

2.12 Environnement :

Les coureurs doivent respecter et préserver les Monts de Flandres et les espaces naturels sensibles. Sans être experts en écologie, ils doivent limiter leur impact et protéger l'environnement qu'ils traversent.

Chaque participant, qu'il soit compétiteur ou randonneur, doit veiller au respect de la nature et des autres usagers (chasseurs, forestiers, vététistes, etc.).

2.13 Droit à l'Image :

Je donne mon autorisation aux organisateurs du trail La Belle Évasion Flamande, ainsi qu'à leurs ayants droit, partenaires et médias, pour utiliser les images fixes ou audiovisuelles où je pourrais apparaître lors de ma participation à l'événement. Cette autorisation s'applique à tous types de supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Si un concurrent ne souhaite pas recevoir de sollicitations de la part d'autres sociétés ou associations, il doit en informer l'organisateur par écrit en précisant ses nom, prénom et adresse.

2.14 Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines

Collectivité territoriale de la République, la Région Hauts-de-France veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre de ses compétences, au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République tels que fixés par la Constitution du 4 octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

La laïcité est un principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

Valeur positive d'émancipation, elle est garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir.

La transmission de ce principe est indispensable pour permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement de la personnalité de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, et dans la conscience commune d'une fraternité partagée autour des principes fondateurs de notre République.

Convaincue que les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, la Région Hauts-de-France souhaite

travailler avec elles à la réaffirmation, au partage et au respect de ces principes de valeurs fondamentales.

3 Acceptation du Règlement :

Les participants de la Belle Évasion Flamande, pour l'ensemble des parcours, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter l'ensemble des dispositions, ainsi que la charte éthique de l'événement disponible en ligne. Tout non-respect de l'un des articles du règlement pourra entraîner l'exclusion du participant par les organisateurs.

Je, soussigné(e), ainsi que mes ayants droit, accepte pleinement le règlement de cette épreuve.